

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SITE DE L'ANCIENNE TRESORERIE-8 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

La Ville de Malakoff dont le siège se situe à l'Hôtel de ville, 1 place du 11 novembre - 92240 Malakoff, représentée par sa Maire en exercice, Madame Sonia Figuères.

Ci-après dénommée **le Propriétaire**, d'une part,

ET

la Société Coopérative d'Intérêt Collectif en Société à responsabilité limitée LA TRESO, siège sis au 6 avenue Jean Jaurès-92240 Malakoff, identifiée au SIREN sous le numéro 832 899 876 00011 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, en la personne de son représentant, Grégoire SIMMONET,

Ci-après dénommée **l'occupant**, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

A la demande de l'occupant, la convention d'occupation du domaine public signée du 01 janvier 2020 et modifiée par l'avenant n°1 du 01 septembre 2020 est modifiée à compter du 01 juillet 2026. Les redevances d'occupation seront appelées mensuellement à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Redevance d'occupation du domaine public

L'article 7 est modifié à la date du 01 juillet 2026 comme suit : Le recouvrement de cette redevance s'effectuera en douze termes échus mensuellement, auprès du comptable public (Trésor Public de Montrouge). Le propriétaire donnera quittance à réception du règlement.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Malakoff, en 2 exemplaires le

La COMMUNE DE MALAKOFF,

L'occupant,

Madame La Maire

LA TRESO

Sonia FIGUERES

Grégoire SIMMONET